

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	35	40 (9 pouvoirs)

Séance du 15 septembre 2022

Date de la convocation

09 septembre 2022

Date d'affichage

09 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, **le quinze septembre, à 19 heures et 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 septembre 2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :Objet de la délibération
n° D2022_09_09_201A

**Fonds de concours
Châtillon-sur-Chalaronne**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DEFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Denis	PROST	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	L. LOREAU
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	JP. GRANGE
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	D. BOULON
VALEINS	Estelle	MAINGUE LAGRANGE	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT		x	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Initiée lors du précédent mandat, la réalisation d'un terrain synthétique par la commune de Châtillon-sur-Chalaronne avait fait l'objet en son temps d'une décision favorable de la Communauté de Communes quant à l'octroi d'un fonds de concours pour un montant de 130 000 €.

Cette décision de principe, réaffirmée ultérieurement doit se concrétiser au travers du vote du Conseil Communautaire sur cette attribution rendue possible par la réalisation des travaux.

Il s'agit pour mémoire de la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique de 50 mm liège pour un montant de 747 821,80 € compris dans une opération globale de 915 521,80 € HT qui se compose de :

- Gazon synthétique 50 mm liège : 747 821,80 €.
- Extension piste d'athlétisme : 125 519,00 €.
- Eclairage : 42 181,00 €.

Le plan de financement établi par la Commune est le suivant :

Stade de l'Europe - terrain synthétique et éclairage				
Dépenses € H.T.		Recettes €		%
Terrain synthétique	747 821,80	Région AURA	150 000,00	16,38
Extension piste athlétisme	125 519,00	Département (Dot.Terr.)	138 000,00	15,07
Eclairage	42 181,00	CC Dombes (fds concours)	130 000,00	14,20
		FFF (FAFA)	18 800,00	2,05
		Cne Neuville-les-Dames	30 000,00	3,28
		Commune	448 721,80	49,01
Totaux € H.T.	915 521,80 €	Totaux €	915 521,80 €	100,00

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Madame la Présidente à verser à la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires exigible pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours dont le montant ne pourra excéder 130 000 €.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide,

par 39 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à verser à la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires exigible pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours dont le montant ne pourra excéder 130 000 €.

Ainsi fait et délibéré, le 15 septembre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

